

Clivages socio-politiques et gestion des ressources communes à l'agriculture et à l'élevage en zone sahélienne du Burkina Faso

S. Koudougou¹, J. N. Traoré/Gué², S. J. Zoundi³

Résumé

Les stratégies paysannes de gestion et d'exploitation du milieu naturel connaissent aujourd'hui une léthargie dans l'unité agropastorale de Madougou malgré l'appui-accompagnement de partenaires sociaux et la recherche qui y transfèrent depuis une décennie de nouvelles technologies. Cette léthargie est aussi préoccupante de nos jours que la dégradation du milieu naturel lui-même. Les causes de ces phénomènes sont souvent recherchées dans la complexité des procédures de transfert et d'application des innovations, notamment dans les facteurs socioéconomiques, mais rarement dans l'histoire sociale et politique locale. En privilégiant l'approche qualitative et historique, le présent article révèle le rôle fondamental de la dynamique des structures sociopolitiques locales. La désarticulation entre instances locales aux normes de légitimation et d'arbitrages diverses et contradictoires, les chevauchements des logiques d'intérêt sont les premiers facteurs de « dérive » des innovations. Mais ces détournements ne doivent pas seulement être analysés comme des « dérangements » au sens de « négatif ». Ils sont constitutifs de l'action intentionnelle d'appropriation de ces innovations et le résultat d'un rapport de sens et de culture.

Mots-clés : Participation, gestion, clivages socio-politiques, autochtonie, compétition.

Abstract

The expansion of sustainable natural resources management practices in Madougou, a sahelian village in the Northwest of Burkina Faso, is limited despite many interventions through land management and participatory technologies development research projects for a decade. This is manifest given the continuous land deterioration observed in the area. Reasons are usually reported to be related to the complexity for the end users of most of these innovative technologies in the field and the procedures used for their promotion ignoring the possible effect of policy and historical environments within which they are to be applied.

¹ Sociologue, s/c Direction de l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA), 04 BP 8645 Ouaga 04, tél. : (226) 50 34 02 70/50 34 71 12, Email : koudougousaydou@yahoo.fr

² Sociologue, INERA, Ingénieur de recherche, Programme GRN-SP, INERA Farako-Bâ, 01 BP 910 Bobo-Dioulasso 01, tél. : (226) 70 28 56 64 ou 20 97 33 78, traorejulienne@hotmail.com ou guejulienne@yahoo.fr

³ Zootechnicien, Chargé de recherche, Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), 04 BP 8645 Ouagadougou 04, tél. : (226) 50 34 02 70/50 34 71 12 ; 70 23 92 16, jeansibiri_zoundi@yahoo.fr, zoundi@fasonet.bf, zoundi@hotmail.com

Through the analysis of both the policy environment and various historical events, this study highlighted the fundamental role of policies environment and dynamics characterized by change in contrasting interests and logical aspects underlying social relationships between local authorities. This leads to contradictory perception of the use of these technologies. However, such social conflict of interest should not be negatively considered because they derive from the multiple strategies intentionally developed to benefit different social groups of various actors in play at the community level.

Keywords: Participation, Management, Socio-political cleavages, Natively, compétition.

Introduction

Le caractère récurrent des aléas climatiques et la dégradation subséquente des ressources naturelles (sol, eau, pâturage) contraignent les populations de l'unité agropastorale de Madougou à développer avec l'appui-accompagnement de la recherche des stratégies de sécurisation ou de minimisation du risque de paupérisation et de conflits sociaux. La détermination des zones de pâturage, leur parcellage avec un accès rotatif des sous-zones pâturées, le transfert de système d'assolement-rotation entre variétés améliorées de céréales et de niébé sont les plus importants de ces stratégies.

Mais tous ces efforts connaissent aujourd'hui un impact mitigé. Les capacités endogènes de gestion des espaces pâturés ou cultivés ont fléchi au cours du temps. La pleine participation est loin d'être effective. Les différentes dispositions consensuelles subissent aujourd'hui de nombreuses dérives qu'il est indispensable de comprendre.

Les nombreux travaux antérieurs sur cette question de la participation des populations locales ont surtout mis l'accent sur les difficultés d'ordre économique, le bas niveau de vie et la pauvreté. Ces travaux établissent une forte corrélation entre crise économique, crise écologique et crise agraire (MATHIEU et TABUTIN, 1996). Les procédures de transfert des innovations vers les populations rurales sont aussi stigmatisées (BELLONCLE, 1984 ; GUEYE, 1999), tout comme la multiplicité des normes et instances de régulation (BIERSCHINCK et OLIVIER DE SARDAN, 1998 ; LAVIGNE DELVILLE, 1999) et le régime des droits fonciers (DOMETZ, 1967 ; MIGOT-ADHOLLA *et al.* 1993, SJAASTAD et BROMLEY, 1997). Le rôle des pouvoirs politiques locaux a été aussi abordé (KABORE, 1996 ; BIERCHINCK et OLIVIER DE SARDAN, 1998). Mais la perspective historique a peu retenu l'attention dans cette analyse de la participation des populations locales.

L'objectif général de cet article était de rechercher et d'analyser, sous l'angle historique, les éléments socioculturels et politiques dont la cristallisation explique les dysfonctionnements, les conflits sociaux et la dérive des innovations.

La démarche adoptée pour atteindre cet objectif est essentiellement qualitative avec des entretiens semi-structurés.

Matériel et méthodes

Le site de l'étude

Le choix de l'Unité Agro-Pastorale (UAP) de Madougou s'inscrit dans la logique des activités du Réseau de Recherche sur la Résistance aux sécheresses (R3S) qui appuie, depuis quelques années, les populations locales dans leur processus d'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Située au Nord-Ouest du pays dans le département de Banh, province du Loroum, l'UAP comprend quatre villages (Madougou, Biré, Sénodiao et Borio). La population est estimée à 1 664 habitants avec une densité moyenne de 12,8 habitants/km² selon un recensement de l'INERA en 1998.

Le milieu naturel se caractérise par une relative faible dégradation du couvert végétal. Le tapis herbacé y est encore important bien que le processus de dégradation soit réel. De grandes étendues de surfaces dégradées à végétation quasi nulle alternent avec les strates arbustives relativement denses. Ce qui donne à la brousse un aspect tigré (TIENDREBEOGO, 1993). La moyenne des précipitations est de 400 à 500 mm/an inégalement répartis sur les trois mois d'hivernage.

Cette zone à vocation première pastorale se caractérise aujourd'hui par une forte conversion des activités pastorales et agricoles. Le transfert des innovations par la Recherche (Projet R3S) répond de ce fait à un souci de prévention et de renforcement du processus d'intégration de l'agriculture et de l'élevage. La nécessité d'évaluer l'appropriation de cet objectif par une population composée d'autochtones et de migrants mais surtout caractérisée par la coexistence entre anciens maîtres et esclaves affranchis et une faible émigration (3,7 %) justifie en outre le choix de l'UAP.

La collecte de l'information

Les enquêtes de terrain ont été privilégiées. Les outils utilisés pour la collecte de l'information ont été essentiellement les interviews semi-structurés (ISS). La population enquêtée est composée de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles : responsables de groupement, responsables coutumiers et religieux, agents des services techniques de l'Etat, leaders d'opinion, bergers de passage, etc. Trente trois personnes ont été enquêtées selon une technique d'échantillonnage qui a consisté à interviewer les personnes désignées directement ou indirectement par les interlocuteurs successifs, selon les positions de ceux-ci par rapport au problème traité. Ces entretiens, arborescents, conduits jusqu'à « saturation » de l'information, nous ont permis d'enquêter des personnes de catégories sociales relativement opposées (hommes/femmes ; autochtone/anciens migrants ; anciens maîtres/anciens esclaves ; agriculteurs-éleveurs/éleveurs-agriculteurs) dans leurs rapports aux ressources naturelles et aux innovations introduites. La nature des rapports de force qui ont marqué l'histoire sociopolitique locale, les modes de fonctionnement des instances de décision, les domaines de compétition, les enjeux qui les suscitent, les protagonistes qui les animent et les stratégies mises en œuvre constituent la substance des informations qualitatives obtenues de ces entretiens.

Résultats

L'analyse des données de l'enquête s'articule essentiellement sur deux points : l'impact des clivages sociopolitiques sur la participation d'une part et d'autre part les grands domaines de compétition, les acteurs en opposition et les stratégies mises en œuvre.

Clivages sociopolitiques et participation à la gestion des ressources naturelles

Clivages sociopolitiques et dynamique des modes de gestion des ressources naturelles

Le rapport des populations aux ressources naturelles (RN) est déterminé par les structures sociopolitiques et culturelles locales qui l'organisent et déterminent les mécanismes d'interprétation et d'usage des outils de leur exploitation. La dynamique des modes de gestion collective et/ou individuelle est ainsi soumise aux évolutions démographiques, économiques, mais surtout aux rapports de force en présence et donc à la dynamique des structures sociopolitiques locales. Les facteurs explicatifs du niveau d'adoption des innovations et de participation à la gestion des RN peuvent donc être saisis dans une analyse de cette dynamique des structures sociopolitiques locales. Elle résulte cependant d'une dialectique entre facteurs intérieurs et facteurs extérieurs. De ce fait, notre analyse de la trajectoire des structures locales se fera corrélativement aux changements majeurs intervenus au plan national.

On pourrait ainsi découper l'histoire sociale et politique de l'unité agropastorale de Madougou en trois époques correspondant chacune à une phase importante de l'histoire politique nationale et caractérisée chacune par un système propre de gestion des ressources naturelles.

L'époque coloniale

Elle qui va de l'époque féodale à l'Indépendance nationale de 1960. Elle est d'abord caractérisée par une forte hiérarchisation sociale avec un asservissement des Rimaïbé par les Peul. La multiplication des entités politiques et des chefs sous la gouvernance directe du colon permet un accès des Rimaïbé au champ politique et marque le début de leur émancipation et de l'affermissement de leurs droits fonciers demeurés jusqu'ici latents et limités aux droits d'exploitation. A la dépendance formelle (des Rimaïbé) et à la relative concertation dans l'exploitation des terres de culture s'est substituée une relative autonomie de gestion chez les Rimaïbé qui se réclament « propriétaires » des terres qu'ils ont défrichées. La gestion et l'exploitation des pâturages villageois étaient caractérisées par un « cantonnement » et une suppression de la mobilité des troupeaux (BANZHAF *et al.*, 2000).

Cette forme de « déconcentration » de l'autorité traditionnelle peut créer cependant un bicéphalisme politique à Madougou où les migrants *mosse*, installés depuis peu, se constituent en entité politique parallèle à celle des Rimaïbé avec un « chef » autonome relevant aussi de Banh.

La création des cantons et de leurs relais au niveau local, les tentatives de rétablissement des hiérarchies antérieures, des modes précédents de contrôle et de gestion des RN n'éliminent pas

cette dualité politique entre *Mossé* et Rimaïbé à Madougou, ni celle suscitée entre les Rimaïbé et leurs anciens maîtres peul. L'Indépendance nationale de 1960 a accéléré la rupture des liens serviles mais sans changement profond dans les modes d'accès et à l'utilisation des RN. Les innovations de gestion et d'exploitation telles les semis en lignes, le labour et le sarclage attelés, etc. y sont faiblement transférées et adoptées. Les pratiques de gestion de la fertilité de la terre restaient la jachère. La gestion de la brousse et des pâturages était une initiative individuelle entreprise par quelques pasteurs influents.

La période de la Révolution (1983-1987)

Elle paraît la plus importante par les mutations produites dans la scène politique et sociale au niveau local. L'abolition de la chefferie traditionnelle et les modes de désignation (élections populaires) des Comités de Défense de la Révolution (CDR) qui l'ont remplacée ont consacré l'émergence d'une nouvelle élite à majorité jeune et de « souche captive » (Rimaïbé et Bella) qui animait les instances de décision et du pouvoir au détriment de leurs chefs traditionnels et surtout de leurs anciens maîtres peul.

Le lancement des « trois luttes » et de la politique « consommons burkinabè » a constitué la réplique des mutations sociopolitiques dans la gestion des RN : création de groupements villageois révolutionnaires (GVR) qui exploitaient des champs collectifs, organisaient des activités de reboisement, de construction de diguettes, etc. Le pouvoir de sanction des CDR (amendements, retrait de machettes, punition à des travaux « d'intérêt commun », etc.) constituait le premier facteur de mobilisation et de respect des dispositions de gestion et d'exploitation de l'environnement.

La Rectification de 1987 et le retour à l'Etat de droit en 1991

La Rectification donne une nouvelle configuration aux relations de pouvoir au niveau local : d'abord par le remplacement des CDR par les Comités Révolutionnaires (CR) et ensuite par le rétablissement officiel de la chefferie traditionnelle et le remplacement des délégués par des Délégués Administratifs Villageois (DAV). Cela n'a cependant pas remédié au problème d'articulation des « compétences » des instances en présence. Le vide juridique créé entre droits fonciers « traditionnels » et droit législatif par la réorganisation agraire et foncière (RAF) et l'ineffectivité des Comités Villageois de Gestion des Terroirs (CVGT) ont accru les revendications, l'insécurité et/ou les conflits fonciers. Ils ont favorisé d'autre part l'expression des intérêts individuels aux dépens des intérêts communs et à long terme, surtout dans l'exploitation des pâturages.

Chaque changement de régime au niveau national a consacré donc l'émergence de nouveaux acteurs de premier plan au niveau local, de nouveaux centres de décision et de nouvelles positions de pouvoir avec chacun ses normes de légitimité sans une véritable hiérarchisation entre eux, multipliant ainsi les clivages sociaux et accentuant ceux déjà existants (BIERSCHINCK et OLIVIER DE SARDAN, 1998).

Clivages sociopolitiques et participation à la gestion des RN

Indépendamment de l'influence de la colonisation et de l'Etat moderne, les clivages sociaux existaient et se traduisaient dans le cas de l'UAP Madougou par une stratification caractérisée par une hiérarchisation distinguant les personnes de rang supérieur (les *Peul* et les *Mosse*) de celles de rang inférieur (les *Rimaïbé* et plus tard les *Bella*), les autochtones *Peul* et *Rimaïbé* des allochtones *Mosse* et *Bella*, mais aussi les agriculteurs (*Mossé* et *Rimaïbé*) des éleveurs de souche (les *Peul*). Le fait colonial et l'Etat moderne ont permis une ouverture de l'arène politique locale aux groupes autrefois marginalisés. Mais la participation reste tributaire des filiations familiales, personnelles et clientélistes. La réalisation de techniques de conservation des eaux et des sols (CES) mobilise les paysans selon qu'elle touche leurs espaces d'exploitation, celui d'un proche ou d'une personne influente du village. Cette transposition de l'histoire sociale dans le jeu des acteurs a transformé en compétition les interactions des groupes sociaux en présence.

La question de « l'autochtonie »

Les mutations profondes intervenues dans le champ politique et le regain d'intérêt des RN par le fait des innovations ont eu pour conséquences, entre autres, la ré-émergence de la question de l'autochtonie opposant les anciens migrants *Moose* et *Bella* qualifiés « d'étrangers » aux autochtones *Peul* et *Rimaïbé* ; ce qui a défini ainsi un premier niveau d'affrontement des acteurs pour l'accès et le contrôle des RN et dans les instances villageoises de décision.

Le poids démographique (52 % de la population) et sociopolitique des *Moose* est perçu par les *Peul* et les *Rimaïbé* comme une « menace » : forte représentation dans les instances associatives, fort taux de jeunes déscolarisés et émigrés constituant l'élite « montante », etc. Ce qui leur vaut d'ailleurs le qualificatif de « *gos-weer yanm zanga* » chez les *Rimaïbé* surtout qui renforcent leur maîtrise territoriale et foncière par des défrichements préventifs des terres en jachère, les mises en valeur symbolique de celles-ci, les remises en cause de droits concédés aux migrants depuis de longues dates parfois.

Cette tendance à l'exclusion est fortement liée à l'accroissement de la compétition pour l'espace et les RN, elle-même liée à des enjeux économiques mais surtout politiques évidents.

Le responsable des *Mossé* donne en effet les explications suivantes : « *Pour toute activité que nous entreprenons, ils disent : maintenant qu'ils sont rassasiés, c'est le village ils veulent prendre* ». *Quand il y a quelque chose, on les entend murmurer « ne laissez pas les Moose-là prendre le devant* ». *Au nom de la cohésion et de la paix sociale, chacun de nous essaie de tuer son cœur et accepter qu'on nous traite comme des étrangers. Si non, c'est nos parents qui sont venus d'ailleurs. Nous, nous sommes nés ici. Sur nos papiers c'est marqué, né à Madougou comme chez eux. Nos placentas sont ici. Nos parents sont en poussière ici. Mais ils se permettent aujourd'hui de faire comme ils veulent, surtout pour les terres. On te les retire pour un rien et on te les remet quand on veut ; je sais que si ça continue comme ça, après les vieux-là, un jour, ah !* » .

Ce conflit social latent trouve son fondement dans la logique sociale même de la maîtrise territoriale. Cette logique repose sur le droit de premier occupant et les alliances passées avec les génies des lieux et la première famille installée et sur la détention de pouvoirs magico-religieux (liés à la fonction exercée) sur la terre, la brousse, l'eau, etc. Elle limite fondamentalement le droit des migrants : « celui qui ne peut pas encore donner de la terre à quelqu'un, celui qui n'a pas encore de « pouwèga » (champ en jachère), celui-là est un étranger » explique le doyen des forgerons.

Si la citoyenneté étatique submerge les particularismes régionaux, ethniques, etc., du point de vue de l'appartenance territoriale, l'intégration des groupes migrés à ceux pré-installés, la remise en cause des droits historiques et l'acquisition de droits éminents sur la terre par ces migrants, s'inscrivent, elles, dans la longue durée.

L'autochtonie est donc un processus. Elle est une construction des acteurs, l'expression d'une stratégie d'appropriation du contrôle des ressources naturelles et des pouvoirs qui leur sont liés. Elle est de ce fait, selon DE COSTER (1996), l'attribut d'une relation et non celui d'une personne ou d'un groupe. Elle est à la fois facteur de conflits et de consensus qui se produisent, non pas seulement entre groupe qualifié d'autochtone et celui des migrants, mais aussi à l'intérieur de chacun de ces groupes.

La compétition entre *Peul* et *Rimaïbé*

Il n'existe pas d'opposition ouverte entre les *Peul* et leurs anciens esclaves *Rimaïbé*. Certains *Rimaïbé* qualifient leurs relations actuels avec les *Peul* de « relations de parenté ». Chaque *Rimaïbé* reconnaît son *Peul* et chaque *Peul* son *Rimaïbé* (LUND, 2000). Les confiages actuels de troupeaux aux *Peul* par les *Rimaïbé*, les contrats de fumure, la participation dite volontaire de certains *Rimaïbé* aux travaux champêtres de leur *Peul*, etc., constituent les éléments caractéristiques de cette « parenté ». Des entretiens et des observations, il ressort cependant quelques éléments caractéristiques de rapports compétitifs, voire de conflits latents. Ces rapports compétitifs sont perceptibles autour de la question foncière et dans le rejet du passé chez les *Rimaïbé*.

La question foncière

A Madougou et à Senodiao, les *Rimaïbé* ne peuvent pas trancher une question foncière sans avoir préalablement consulté les leaders *Peul*. C'est une consultation toutefois informelle souvent dans les cercles de causerie mais dont la nécessité tient à sa dimension symbolique et historico-politique.

Les *Peul* tentent ainsi de disposer d'un droit de regard sur les modes d'attribution des terres *Rimaïbé* au point de dire « *qu'un Rimaïbé ne peut pas parler de terre en jachère, lui-même étant une jachère (pouwèga)* ». Cette mainmise implicite se répercute sur les instances de décision, surtout dans la distribution des tâches et rôles dans les activités communes. Les acteurs se distinguent par leur rang social historique et non par leurs attributs ou prérogatives administratives ou professionnelles : « *un Rimaïbé reste un Rimaïbé, qui qu'il soit. A-t-on déjà vu le*

sorgho produire du mil ? », s'interroge le responsable des *Peul* de Borio. Les *Peul* essaient ainsi de maintenir chez les *Rimaïbé* ce que ceux-ci, surtout les jeunes, refusent : l'infériorité sociale. OUEDRAOGO (1993) écrit à cet effet : « les *Peul* ont pour eux l'histoire dont ils ont modelé le contenu social en fonction du rapport de force politique qui était en leur faveur. Les *Rimaïbé* présentent les mêmes faits comme dépassés, ou dans certains cas comme dépassables, s'inscrivant (...) dans l'historicité ».

Le reniement du passé et la quête identitaire chez les *Rimaïbé*

Ce refus du contrôle des *Peul* se traduit essentiellement chez les *Rimaïbé* par le rejet de leur « patronyme » historique. Historiquement, tout *Rimaïbé*, à quelque lignage qu'il appartenait, portait le patronyme *Tamboura* dérivé de « *tamou moura* » qui veut dire « *prends et tais-toi* ». Pour régler les litiges graves, les *Rimaïbé* étaient en effet donnés en échange par leur maître qui disait au protagoniste : *tamou moura*. On désignait donc les *Rimaïbé* par cette expression qui est devenue leur nom pendant les impôts.

Pour se détacher nettement de cette étiquette sociale et de leur ancien statut social aujourd'hui peu gratifiant, les *Rimaïbé* de l'unité agropastorale de Madougou et de certains villages environnants adoptent le patronyme *Barry* de leurs anciens maîtres comme pour s'affirmer socialement égaux à ceux-ci. A cela, s'ajoute la quête de « titres » divers (savoir lire et écrire en français, diplômes scolaires, alphabétisation, présidence des associations) qui constituent aujourd'hui leurs éléments de valorisation et de distinction identitaire.

Cette lutte sociale et identitaire face aux *Peul*, cache une dynamique interne faite aussi de compétitions et de conflits latents, entre les *kuur-wiiri* ou les factions chez ces *Rimaïbé*.

La lutte des « *kuur-wiiri* » chez les *Rimaïbé*

Le rapport des « *Kuur-wiiri* » chez les *Rimaïbé* repose sur un partage des pouvoirs fondé en grande partie sur l'antériorité d'installation et sur la base de rapports clientélistes historiques à l'autorité *peul*.

A Madougou, le « *kuur-wiiri* » fondateur du village (les Dikiéni) détient les pouvoirs magico-religieux sur la terre, officie le *tooru* et assure la direction des organisations paysannes (associations et groupements villageois, groupement Naam et Association Aida au Yatenga aujourd'hui), tandis que les pouvoirs politiques sont détenus par leurs neveux, descendants de *Guiedo* et troisième par l'installation.

A Senodiao où deux « *Kuur-wiiri* » se partagent l'espace social, les *Tanguillé* cumulent les fonctions de chef, de Responsable administratif villageois (RAV) et leurs neveux, les *Tangao*, assurent la direction des groupements villageois. Il en est de même à Biré où les descendants du fondateur du village assument les responsabilités politiques coutumières et les descendants de son ami la délégation du village.

Ces différentes instances traditionnelles ou issues de l'influence des régimes nationaux successifs et de l'intervention d'aide au développement fonctionnent à la fois sur le mode de la complémentarité, du cloisonnement et de l'exclusion. Chaque « *kuur-wiiri* » tente de conserver les pouvoirs qu'il détient en les transmettant par héritage, même les responsabilités administratives et associatives. Ce qui suscite des conflits et la remise en cause de la légitimité des détenteurs de pouvoirs surtout politiques, comme c'est le cas à Madougou. Ces conflits sont aussi dus aux ponctions et prélèvements divers qu'opèrent les membres des « *kuur-wiiri* » dans leur gestion des biens communs (matériel agricole des groupements) et sont exacerbés par des antécédents historiques liés à la chefferie.

La tension sociale chez les allochtones

Chez les anciens migrants *moose*, la tension sociale s'explique par l'hétérogénéité des lieux d'origine. Le premier migrant a servi de tuteur et d'intermédiaire aux vagues successives dans leur installation et acquisition de droits d'exploitation des terres. Leur commune position de migrant cachait cependant des différences de statut qui vont se traduire dans leur installation spatiale. Les quartiers se sont constitués selon l'ordre d'arrivée, la proximité des lieux de provenance et les liens privilégiés de « parenté » ou de connaissance qu'elle suppose et selon des clivages religieux que la forte implantation de l'islam efface aujourd'hui. Les *nab-rawa*, premiers migrants et leurs lointains cousins forgerons ont respectivement fondé les quartiers Sayanga et Sandogo, aussi spatialement proches. Le plus grand quartier *moaaga*, Doré, est constitué de *Moose* venus de Riku, Lougri et Wanaré, villages proches les uns des autres dans l'Est de Ouahigouya. Les *nakommse* (venus de la cour royale de Ouahigouya) occupent le quartier Okolirrou avec leurs alliés à plaisanterie, les *Yarsés* et les *Marinsé*.

Cette configuration de l'espace social *moaaga* se répercute aujourd'hui sur la participation des *Moose* à la gestion des ressources naturelles. Les groupements de gestion se créent par quartier, composent et s'affrontent selon des stratégies différentes de cooptation des investissements des projets intervenant dans la localité. Mais les filiations matrimoniales, la commune position d'allochtone aux droits fonciers incertains restent un puissant facteur de mobilisation de ces migrants à la gestion des ressources auxquelles ils ont le plus accès (pâturages, points d'eau). Quant à la gestion des espaces de culture, la forte croissance démographique, la restriction de leurs possibilités d'emprunt de nouvelles terres, les remises en cause de leurs droits de culture délégués par les autochtones, etc. contraignent ces migrants *moose* à une fragmentation des unités de production, à des exploitations intenses d'espaces de plus en plus restreints et à une forte adoption des techniques de conservation des eaux et des sols (CES). La participation des *Moose* à la gestion des ressources naturelles est donc faite de compétitions à un double niveau : au niveau interne entre les quartiers, les familles ou leurs factions et au niveau externe où la mobilisation pour les activités de gestion est à la fois un moyen de négociation et de pression face aux autochtones.

Les grands domaines de compétition

Les innovations pastorales

L'innovation la plus importante, par son implication directe sur le système de tenure foncière, est celle qui a consisté à délimiter les zones de pâturage, à tracer des pistes d'accès à ces pâturages et aux points d'eau. La gestion de ces dispositions était assurée par un comité villageois qui veillait aussi au respect des normes d'accès et d'utilisation des ressources arborées. Cette délimitation consensuelle s'est effectuée en fonction de la répartition des mares et des zones d'implantation agricole qui partagent l'UAP en trois grands ensembles pastoraux. On distinguait ainsi le parcours Sud centré sur la mare de Dimsini, Uro Bire et Uro Kolongal, le parcours Ouest centré sur les mares de Uro Borio et enfin les mares de Yaloum et de Senodio sur lesquelles est centrée la brousse de Delgani au Nord-Est.

Mais d'une façon générale, cette nouvelle répartition ne s'écarte pas fondamentalement de l'ancienne. Elle en a fixé seulement, d'une façon plus ou moins tangible, les limites et a permis une emprise plus affirmée des Peul sur ces réserves pastorales, sans pour autant entamer les droits d'usage que les agriculteurs concèdent aux Peul sur les aires agricoles pendant la saison sèche.

L'accès aux pâturages reste libre et la mobilité d'une aire à l'autre constitue la stratégie de base du pastoralisme. Il s'en suit une tonte et un piétinement continus du couvert herbacé et une faible régénération de celui-ci et des plantules ligneuses. Pour une utilisation plus rationnelle de ce potentiel fourrager, l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), par le biais du projet R3S a encouragé le développement participatif de nouvelles techniques (DPT) de gestion et d'exploitation des aires pastorales.

La mise en place de ce dispositif expérimental a consisté, pour chaque groupe d'utilisateurs, à démarquer sa zone de pâture, à procéder à un parcellage et à la division de ces zones de pâture en deux sous unités selon la position des campements et les entrées utilisées par les bergers. En suivant ces parcellaires, des arbres ont été marqués à la peinture afin d'indiquer le début et la fin de chaque sous réserve. Un panneau a été fixé à chaque entrée des unités pâturées. Sur celui-ci a été tracée une flèche corrigée chaque deux semaines pour indiquer aux bergers la sous-unité dont la pâture est momentanément autorisée (TRAORE/GUE *et al.*, 2003).

Mais quoique l'ensemble des personnes interviewées apprécient positivement les incidences de ce dispositif de gestion sur la régénération du couvert herbacé, l'appropriation de la vision qui la sous-tend reste tributaire de plusieurs facteurs dont la susceptibilité à la remise en cause (inhérente aux caractéristiques de base même du dispositif), la multiplicité et la diversité des « groupes d'intérêt » et, enfin, de l'efficacité des centres locaux de décision.

On peut distinguer deux grands champs de compétition interagissant à l'intérieur de chacun desquels se confrontent des individus ou groupes d'individus avec des moyens divers en fonction des enjeux du moment.

Les compétitions autour des aires pastorales

La démarcation des parcellaires à la peinture manque de rigidité. Il est aisé de passer de la sous-zone autorisée à la zone interdite (à moins que les surveillants ne fassent les sentinelles) affirme un berger, mais cela ne confère pas moins aux pâturages les attributs d'un espace « clôturé » (DE COSTER, 1996). « *On n'y accède plus de tout sens et on n'y pâture plus à tout vent. Il faut respecter un protocole ... (rire)* » soutient le chef de Urokolongal. Ce protocole induit une distorsion dans la logique d'une pratique pour laquelle « aucun groupe pastoral n'est limité territorialement » (THEBAUD, 1997).

En divisant les aires pastorales en zones de pâture de groupes précis, le dispositif donne à ces groupes des motifs d'appropriation des pâturages sous leur contrôle, non exclusivement, mais suffisants pour que ceux-ci exercent une domination relative sur les activités pastorales des autres usagers. On assiste à l'émergence d'un « notre pâturage » avec des restrictions sur la liberté d'accès à ces pâturages aux groupes « étrangers ». Un des « surveillants » explique : « *Nos Peul-là aiment beaucoup ce dispositif parce qu'il leur permet de chasser les bergers étrangers. Mais ces derniers aussi demandent si dans ce Burkina-là quelqu'un peut empêcher d'autres de pâture leurs bétails. Ils demandent à nos bergers-là s'ils ont quelque chose qui montre que cette brousse est leur pâturage et qu'ils peuvent chasser les autres. C'est pour cela que nos peul là veulent un papier (...)* ».

Les *Peul* ne sont cependant pas les seuls engagés dans cette lutte contre les « bergers étrangers » quoiqu'ils constituent, par la logique même du dispositif, « l'avant-garde » de la gestion des pâturages.

Face aux utilisateurs extérieurs (wèlor-pèèdba = pasteurs d'ailleurs) qualifiés par certains « d'envahisseurs » ou de « colons pastoraux », les distinctions par l'appartenance ethnique, socioprofessionnelle, par le statut migratoire (autochtone ou allochtone), par le statut de descendance (homme de souche libre ou de souche captive), etc. s'estompent et sont submergées par l'appartenance territoriale (à l'UAP). C'est un facteur par lequel les cadres de concertation, les comités de gestion des pâturages retrouvent le plus de dynamisme. Les pâturages deviennent un patrimoine commun à l'UAP. *Peul*, *Rimaïbé*, *Moose* et *Bella* deviennent « *gó* » (un) dans sa défense. Le consensus social dans l'UAP retrouve, conjoncturellement, sa vitalité. Mais en même temps, il est traversé de contradictions, de compétitions, de dysfonctionnements dans sa dynamique interne. Il se passe comme si les populations de l'UAP luttèrent contre les « étrangers » dans l'accès à leurs pâturages pour mieux se disputer l'utilisation de ceux-ci. Aux stratégies collectives de compétition (élévation de l'amende en cas de dégâts causés par les troupeaux « étrangers », dénonciation de ces bergers étrangers chez le forestier, etc.) se superposent les stratégies intergroupes socioprofessionnelles à l'intérieur desquels les individus ou groupes d'individus se confrontent : pâture de nuit et dérobadés aux mises en défens temporaires, veaux laissés en libre pâture dans les sous-zones interdites ou violation délibérée du dispositif.

A ce premier niveau de compétition interne à l'UAP s'ajoute un second mettant aux prises les individus sur la base de leur appartenance socioprofessionnelle. Les éleveurs-agriculteurs *peul*

qui ont une production agricole intensive grâce à l'utilisation de la fumure organique des parcs ne se considèrent pas grands demandeurs fonciers. Ils tiennent de ce fait les agriculteurs-éleveurs *Rimaïbé* et *Moose* pour responsables du rétrécissement des aires pastorales. Ils voient dans la fixation de panneaux une protection contre les colonisations agricoles. De même, les agriculteurs-éleveurs identifient le zonage des aires pastorales et la fixation de panneaux à une délimitation définitive des espaces cultivables. (TRAORE/GUE *et al.*, 2003 op. citée).

Cette dualité des perceptions des niveaux de responsabilité et d'implication des acteurs, la diversité et la multiplicité des appartenances induisent des dysfonctionnements dans les instances de gestion. La non reconnaissance juridique de ces instances (tout comme le dispositif lui-même) limite leur autorité et leurs capacités répressives.

Les compétitions et les stratégies d'appropriation qu'elles suscitent ne sont pas seulement observables autour de l'accès aux pâturages. Elles le sont encore plus autour des points d'eau.

Les compétitions autour des points d'eau

Les points d'eau sont l'un des éléments qui ont constitué dans une zone semi-sahélienne comme l'UAP Madougou la trame d'installation des groupes sociaux lignagers et des segments de lignage. Ils constituent des points stratégiques (THEBAUD, 1997) dans l'utilisation d'un pâturage et sont donc, de ce fait, d'un enjeu majeur dans une zone à vocation première pastorale. L'éloignement de ces points d'eau les uns des autres, leur caractère aléatoire suite à la dégradation des conditions climatiques et la multiplicité des usagers corrélativement à l'augmentation de la démographie (humaine et animale) accroissent encore davantage cet enjeu du contrôle des points d'eau surtout en saison sèche chaude. Les groupes de compétition se construisent et se confrontent selon les villages, le type de consommation (abreuvement ou consommation domestique) et selon la distance – aussi bien spatiale que sociale – aux infrastructures hydrauliques.

La proximité des mares permet aux groupes sociaux riverains d'entretenir des rapports de consommation privilégiés (facilité d'abreuvement, exploitation de la biomasse environnante, construction de greniers, etc.) et de revendiquer aux populations les plus éloignées et aux bergers de passage, des « droits d'utilisation prioritaires » (THEBAUD, 1997) surtout en saison sèche.

Cette relative appropriation des mares est liée à l'histoire d'installation des groupes sociaux. Les mares sont en effet des mares naturelles sur-creusées par le projet Vivrier Nord Yatenga (PVNY) pour permettre une plus grande durabilité de leur débit et réduire la précarité relative à l'eau. Elles étaient la « possession » du groupe social installé à « côté » et contrôlant le plus souvent les terres aux alentours. La survivance de ces droits de contrôle foncier historique et l'antériorité d'installation expliquent que les Peulh de Borio et leurs Rimaïbé de Senodio revendiquent respectivement les mares de Borio et de Senodio comme « leur » mare, tandis que les Peulh de Urokolongal « priorisent » leur accès à la mare de Yaloume située dans leurs *puwésé* et disputent aux Rimaïbé de Biré le contrôle de la mare de Dimsini située aux limites des domaines fonciers des deux villages. En saison sèche chaude, le tarissement des mares déplace la compétition autour des puits profonds et des forages qui sont presque abandonnés en saison hivernale.

Mais à cet aspect pratique du rapport des populations locales aux infrastructures hydrauliques s'ajoute un autre purement symbolique et fortement ancré dans les goûts de ces populations. La propreté est un critère relatif et pas suffisant pour la consommation d'une source d'eau. Le goût et la saveur sont aussi déterminants. L'eau des pompes est qualifiée de « fade », « n'étanche pas la soif comme l'eau des puits où il y a l'odeur du sol » explique le frère du chef de Madougou.

L'entretien des infrastructures (construction de cordons pierreux comme autour des mares de Borio et de Senodio pour en empêcher l'ensablement) est ainsi fonction de leur appropriation par les groupes sociaux.

Discussion

Les compétitions et les conflits qui en découlent sont liés aux différences de perception des niveaux de disponibilité et d'utilisation des RN, à l'histoire et à la désarticulation entre compétences des différentes instances (LAVIGNE DELVILLE, 1999). L'analyse de la dynamique sociale et des stratégies des acteurs doit cependant, selon KOUDOUGOU (2004), être mise en rapport aux mobiles profonds qui sous-tendent les pratiques des acteurs. « Dans le cas particulier de l'UAP de Madougou, écrit-il, caractérisée par la coexistence entre anciens maîtres et esclaves affranchis, entre allochtones et autochtones, entre éleveurs-agriculteurs et agriculteurs-éleveurs, la compétition et les conflits entre les individus et groupes d'individus est une lutte identitaire dans laquelle les allochtones disputent le droit à l'autochtonie aux autochtones et où les esclaves affranchis revendiquent aux anciens maîtres une égalité sociale effective ».

L'identité est une représentation de soi, un vécu de sa position par rapport aux autres. Cette construction de soi ne se rapporte pas seulement aux strates fondées sur l'ethnie, la catégorie socioprofessionnelle ou le statut migratoire. Transversalement à celles-ci, elle s'opère aussi dans des réseaux clientélistes aux configurations labiles et solubles selon les intérêts. Les compétitions expriment donc de nouvelles formes de sociabilité et une transformation de l'ordre social, non pas seulement dans sa dimension structurelle, mais aussi dans ses valeurs et croyances.

Les questions de pouvoir ne doivent donc pas occulter l'influence des rapports de sens que les populations locales établissent entre leurs pratiques traditionnelles et celles introduites par les innovations. Pour KOUDOUGOU (2004), le transfert d'une innovation comme le système de pâturage rotatif est aussi un transfert de la culture dont elle est le produit. Son adoption s'inscrit dans une logique d'emprunt et nécessite de ce fait re-interprétation et adaptation de sens. Cette construction de système de sens alternatif (OLIVIER DE SARDAN, 1995) est elle-même fonction de la somme d'expérience, des ressources symboliques et est, de ce fait, un facteur de hiérarchisation des acteurs autour des innovations. Elle implique « un jeu de pouvoir auquel l'individu participe et à travers lequel il affirme son existence sociale » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977). Les dérives et les dysfonctionnements ne doivent donc pas être analysés comme des faits extérieurs mais plutôt comme constitutifs, inhérents à l'action intentionnelle d'appropriation des innovations. Ils sont le résultat de rencontre et d'interférence de logiques et de trajectoires sociales, de perceptions et d'enjeux, le fait d'un ajustement des logiques entre

groupes d'intérêt. La participation est souvent mesurée par rapport au taux d'adoption des innovations et à la mobilisation des populations aux actions collectives. Elle est donc fortement soumise aux clivages politiques, sociaux, économiques, symboliques, etc. OUEDRAOGO (1994) fait remarquer à cet effet que si la notion de « participation » a presque toujours une connotation massive et positive, sa mise en rapport avec la construction sociale de l'intérêt permet de comprendre que la « participation » avant d'être une « mobilisation de groupe » (petits ou grands) « à la base » ou au « niveau intermédiaire » est le produit d'appartenance à des configurations et n'a aucune obligation de positivité puisque le refus est aussi une « participation ».

Conclusion

L'étude menée dans les quatre villages de l'UAP montre un ensemble de réactions différentes aux innovations, intimement liées à l'histoire sociopolitique locale. L'appropriation des objectifs d'intégration de l'agriculture et de l'élevage (avec un développement participatif de nouvelles technologies de gestion des ressources naturelles), bien que réelle, reste fortement limitée par des compétitions entre les villages, les quartiers et les familles ou leurs factions. L'absence de cadre juridique fiable favorise la multiplication d'instances de régulations concurrentielles. Les alliances à plaisanterie, les relations de parenté et les filiations clientélistes constituent les mécanismes sociaux de régulation et de cohésion mais aussi de distanciation selon les enjeux qui sont, en dernière analyse, la sécurité foncière.

Tout espace d'action sociale est un espace d'affrontement, une « arène » qui se nourrit des inégalités et des différences de vision. Mais le jeu des acteurs est fonction de leurs capacités dont le développement permet de changer les modèles de rationalité, de redéfinir les intérêts et la nature des actions. Le renforcement des capacités des paysans et l'adaptation des processus d'apprentissage aux circuits de communication locaux méritent, entre autres, une attention particulière dans tout processus de transfert d'innovations.

Le rôle des femmes et des groupes ethniques minoritaires (Bella et Dogon) dans cette analyse de l'histoire sociopolitique et culturelle de l'UAP mérite aussi d'être approfondi.

Références citées

- BANZHAF M., DRABO B. et GREL L H., 2000.** Du conflit au consensus : les pasteurs et les agropasteurs de Kisbeiga optent pour la cogestion de leurs ressources naturelles. *Securing the common*, 3(1), 38 p.
- BELLONCLE G., 1984.** *Chemin des Villages*, L'Harmattan-ACCT, Paris, 286 p.
- BIERSCHENCK T. et OLIVIER DE SARDAN J. P., 1998.** Introduction : les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratie. Analyse comparative en milieu rural béninois. In : « Les pouvoirs au village », Bierschenck T. et Olivier De Sardan J. P., Karthala, Paris, p. 1-54.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1977.** *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 504 p.
- DE COSTER M., 1996.** *Introduction à la Sociologie*, De Boeck University, Paris, 290 p.
- DOMETZ H., 1967.** Toward a theory of property rights. In : « *American Economic Review* », 57(1), p. 347-359.

- GUEYE B., 1999.** Où va la participation : Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone. *ieed*, 87(1), 36 p.
- KABORE R., 1996.** Pouvoir local, intervention extérieure et gestion de la participation : le cas de Touroum dans le Sanematenga. Mémoire de maîtrise en sociologie, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou.
- KOUDOUGOU S., 2004.** Stratégies paysannes et participation à la gestion des ressources naturelles au Sahel : cas de Madougou dans le nord-ouest du Burkina. Mémoire de maîtrise de Sociologie, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou, 98 p.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., 1999.** Comment articuler législation nationale et droits locaux : Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone. *ieed* 86(1), 31 p.
- LUND CH., 2000.** Régime foncier en Afrique : Remise en cause des hypothèses de base. *ieed* 100 (1), 26 p.
- MATHIEU P. et TABUTIN D., 1996.** Démographie, crise et environnement dans le monde rural africain. In « Crise et population en Afrique. Crise économique, politiques d'ajustement structurel et dynamique démographique », Coussy J. et J. Vallin, dir., EHESS et compagnies, Paris, p. 123-157.
- MIGOT-ADHOLA S. et BRUCE J., 1999.** Are indigenous tenure system insecure ? In : « Searching for land tenure security in Africa », Bruce J. W et S. E Migot-Adholla, Kendall/Hunt publishers, Dubuque p. 1-14.
- OGIER J. et TIENDREBEOGO J. P., 1993.** Rapport provisoire sur l'état d'avancement de la recherche dans l'UAP de Madougou, Projet PVNY.
- OLIVIER DE SARDAN J. P., 1995.** Les politiques du terrain. In : « Les terrains de l'enquête », édition Parenthèses, Paris, p. 71-109.
- OLIVIER DE SARDAN J. P., 1995.** Anthropologie et développement : essai sur la socio-anthropologie du changement social, Karthala, Paris, 221 p.
- OUEDRAOGO I., 1993.** Emergence d'une participation démocratique des populations locales à la gestion des ressources naturelles, INERA, Burkina Faso.
- OUEDRAOGO J. B., 1994.** Système de santé et changement social dans le Boulgou : Configuration et participation. In : « Nordic Journal of African Studies », 3(1), p. 59-76.
- SJAASTAD E. et BROMLEY W., 1997.** Indigenous land rights in Sub-Saharan Africa. Appropriation, security and investment dynamics. *World Development*, 25 (4), p. 549-562.
- THEBAUD B., 1997.** Le foncier dans le Sahel pastoral. In : « Terre, Terroir et Territoire : les tensions foncières », Blanc Pamard et Cambreszy, ORTOM, Paris, p. 35-55.
- TRAORE/GUE N. J., TIENDREBEOGO J. P., BAMBARA D. et TRAORE S., 2002.** Synthèse des résultats des premières activités exécutées. Rapport présenté à l'atelier régional du projet R3S, 24 p.
- TRAORE/GUE N. J., TIENDREBEOGO J. P., BAMBARA D. et TRAORE S., 2003.** Pour une gestion non conflictuelle des ressources communes à l'agriculture et l'élevage : l'expérience du projet R3S dans l'UAP de Madougou en zone sahélienne au Burkina Faso, INERA, 26 p.